

## Auto-déclaration Demande pour un versement volontaire à la caisse de pension

Les versements volontaires à la caisse de pension sont réglementés par la loi selon l'art. 79 b de la LPP et les art. 60a et b de l'OPP2. Veuillez répondre aux questions mentionnées ci-dessous de manière complète et véridique.

1	Avez-vous déjà exercé une activité indépendante ou avez-vous cotisé avant l'âge de 25 ans à un pilier 3a?									
	<ul> <li>Non</li> <li>☐ Oui, le total de mon capital actuel du pilier 3a s'élève à (prière de joindre la confirmation de la banque ou de l'assurance):</li> </ul>									
				CHF			le			
2	Avez-vous des avoirs de la prévoyance professionnelle auprès d'autres institutions de prévoyance ou d'institutions de libre passage?									
	☐ Non		Oui, le total de mon capital actuel auprès d'autres institutions de prévoyance ou d'institutions de libre passage du 2 <sup>e</sup> pilier s'élève à (prière de joindre les confirmations ou extraits de compte):							
				CHF			le			
3 Etiez-vous domicilié(e) à l'étranger au cours des 5 dernières années? (Cette question s'adresse également aux ressortissants suisses)										
	☐ Non [	☐ Non ☐ Oui Dans l'affirmative, date Suisse				d'arrivée/de retour en				
	Dans l'affirma l'étranger?	itive, é	étiez-vous ass	suré(e) auprès d'u	une institution su	iisse de pr	évoyance av	vant votre départ à		
	☐ Non [	Non Oui Dans l'affirmative, veuillez nous adresser le(s) certificat(s) d'assurance et/ou le(s) décompte(s) de sortie correspondant(s).								
4	Je touche dé ☐ Non	Je touche déjà des prestations de vieillesse d'une autre caisse de pension  Non Oui, j'ai déjà perçu un capital de vieillesse ou une rente de vieillesse (prière de joindre le décompte des prestations de vieillesse).								
5	J'ai déjà obtenu un versement anticipé au titre de l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle (Si plusieurs versements anticipés: joindre une liste séparée avec la date, le montant et la caisse de pension correspondante)									
	□ Non		Oui	le			CHF			
6	Je suis conscient(e) que, si des rachats ont eu lieu, les prestations qui en découlent (intérêts compris) ne peuvent pas être retirées de la prévoyance sous forme de capital au cours des trois ans qui suivent le rachat									
	☐ Oui		Non, je renor	nce au rachat.						
7	Je voudrais verser CHF  Nom				le					
					N° AVS					
	Prénom									
	Adresse	Adresse			Lieu, date					
	Téléphone				Signature					